

Formation Etat des Lieux

Détail de la formation :

Les domaines abordés pendant la formation théorique :

- Les textes régissant les baux,
- Les qualifications des éléments décrits dans un État des Lieux,
- L'État des Lieux d'entrée,
- L'État des lieux de sortie,
- La notion de vétusté et les grilles de vétusté,
- La valeur résiduelle,
- L'usage normal et la dégradation qui doit être imputée au locataire,
- Le Comparatif pour chiffrer les dégradations imputables aux locataires.



Les domaines abordés pendant la formation pratique :

- Études de dégradations sur photos avec explications et commentaires,
- Exercices comparatifs,
- Contrôles des acquis de stage,
- QCM permettant de mesurer les acquis formation et de stipuler les écarts constatés entre les compétences attendues et observées.